

Aucun des partisans du pape n'osa prendre sa défense; seulement le lendemain un jeune noble, Jacques Colonna, vint sur la place Saint-Marcel, et en présence de quelques curieux il lut une protestation en faveur de Jean, et l'afficha à la porte de l'église. Mais cette bravade n'eut aucun résultat; lorsqu'il vit l'affluence du peuple devenir plus considérable, il sauta à cheval et s'enfuit prudemment à Palestrine, chez son père. Jacques en fut, du reste, récompensé par le pontife, qui lui donna un évêché, quoiqu'il n'eût pas même atteint l'âge de recevoir les ordres ecclésiastiques.

Louis de Bavière fit ensuite publier une loi portant « que le » pape serait tenu de faire sa résidence à Rome, et ne pourrait » s'en éloigner sans l'autorisation du peuple et du clergé; » que même en son absence la cour et le consistoire conti- » nueraient à siéger dans la ville sainte, et que dans le cas » où le pontife transgresserait ces dispositions, il serait privé » de la dignité souveraine et considéré comme mort. » Après quoi on procéda à l'élection d'un pape en remplacement de Jean XXII.



NICOLAS V,

ANDRONIC III
PALÉOLOGUE,
empereur d'Orient.

ANTIPAPE.

CHARLES IV,
PHILIPPE VI,
rois de France.

Conspiration contre l'empereur. — Jean XXII est condamné à mort.
— Élection de Pierre de Corbière. — Son histoire avant son pontificat. — Jean essaye de rendre le nouveau pape ridicule en excitant la femme dont il était séparé depuis quarante ans à revendiquer ses droits d'épouse légitime. — Les deux papes s'excommunient. — Le parti de Jean se relève en Italie. — Le général des frères mineurs se déclare pour l'empereur. — Singulier accord entre les deux papes. — Abjuration de Pierre de Corbière.

Pendant que Louis de Bavière procédait à la déposition de Jean, celui-ci poursuivait ses négociations avec les princes d'Allemagne pour faire élire un nouvel empereur, et organisait même une conspiration en Italie pour le faire assassiner. Ces menées ayant été découvertes, Louis rendit un décret qui condamnait le pontife à la peine de mort; et il ordonna aux Romains de se réunir immédiatement sur le parvis de Saint-Pierre, afin de procéder à l'élection d'un autre chef de l'Église. Louis, revêtu des ornements impériaux et placé sous un dais, présida l'assemblée, ayant à ses côtés le vénérable Pierre Rainalluci, de l'ordre des frères mineurs.

Jacques Albertin, évêque de Venise, ayant demandé par

trois fois au peuple s'il acceptait comme pape le frère Pierre, et des acclamations unanimes ayant répondu à ces interpellations, il fit la lecture du décret qui conférait la papauté à ce vénérable religieux. Louis de Bavière lui donna le nom de Nicolas V, le revêtit lui-même de la chape, lui donna l'anneau pastoral et le fit siéger à sa droite. Le nouveau pape fit ensuite des largesses à la foule et donna sa bénédiction.

Selon Ciaconius, Pierre Rainalluci était né à Corbière et appartenait à l'illustre maison des Colonna. Wading parle avec admiration de la sévérité de ses mœurs, des charmes de son éloquence et de la pureté de son âme évangélique.

Pierre de Corbière avait été marié dans sa jeunesse à une femme dont les débordements furent tels, qu'il se vit obligé de faire casser son mariage par une sentence ecclésiastique. Ensuite il était entré dans l'ordre des frères mineurs, où, comme le dit Maimbourg, « il vécut quarante ans en grande » réputation de sainteté pour les beaux exemples qu'il donnait » de toutes sortes de vertus religieuses. »

Jean XXII, furieux d'avoir un compétiteur aussi redoutable que ce saint homme, essaya de le déconsidérer en lui suscitant un procès ridicule. A son instigation, l'ancienne femme de Pierre, qui vivait encore, se présenta devant l'évêque de Rieti pour revendiquer ses droits d'épouse légitime. Ce prélat, qui était un des partisans de Jean, et qui avait reçu une somme considérable pour jouer cette comédie, déclara qu'on n'avait pu légitimement dissoudre ce mariage, et condamna le nouveau pape à reprendre sa femme.

Dès que cette sentence fut rendue, le pape d'Avignon en adressa la copie à tous les princes de la chrétienté, repré-

sentant son compétiteur comme un moine débauché, avare et rempli d'orgueil. Ces différentes imputations étaient autant de calomnies, car le vénérable Nicolas n'avait réellement accepté la papauté que pour rétablir dans l'Église la morale et l'humilité des temps évangéliques. Partisan de la doctrine que professait le général de son ordre, il soutenait que Jésus n'ayant rien possédé en propre, les prêtres, à l'exemple de ce divin maître, ne devaient vivre que d'aumônes.

Ces beaux sentiments ne pouvaient guère convenir à un clergé corrompu; aussi dès les premiers jours de son règne, le vertueux Nicolas reconnaissant l'impossibilité de suivre ses projets de réforme, voulut abandonner cette chaire déshonorée par tant de pontifes abominables; mais, vaincu par les instances de l'empereur, il consentit à conserver la tiare jusqu'au rétablissement de la paix; et à la prière du prince, qui lui fit comprendre la nécessité de former une cour à Rome pour se faire aimer des prêtres, il consentit à nommer des cardinaux, et leur permit d'avoir des chevaux, des meutes de chiens, des domestiques revêtus de brillantes livrées, des gentilshommes et des pages pour leur service.

Louis de Bavière avait d'abord fourni de l'argent de son épargne pour toutes les dépenses de la cour apostolique; lorsque ses ressources furent épuisées, les cardinaux forcèrent le vénérable pontife à vendre les bénéfices, les privilèges et les dignités ecclésiastiques. Chaque évêché vacant fut mis aux enchères à Rome comme il l'était à Avignon, et on l'adjudgeait à deux compétiteurs, qui se battaient ensuite pour en prendre possession. Les deux cours pontificales s'envoyaient des bulles d'anathème et poursuivaient à outrance

les partisans de l'une ou de l'autre, suivant les chances de la guerre. Ainsi, pendant que Jean XXII faisait torturer deux religieuses coupables d'avoir prononcé le nom de Nicolas dans leurs prières, le préfet de Rome faisait brûler un Toscan et un Lombard qui avaient soutenu que Jean XXII était seul pape légitime.

Au milieu de ces violences, le vénérable Pierre de Corbière ne pouvait que pleurer sur les malheurs de l'Église et supplier l'empereur de le délivrer du fardeau qui l'écrasait. Enfin il fit si mal son métier de pape, que ses coffres se vidèrent entièrement, et comme le prince ne pouvait plus subvenir aux exigences des cardinaux, ceux-ci commencèrent à se détacher de sa cause. Les agents du pape d'Avignon profitèrent de cette disposition des esprits pour répandre l'or à pleines mains et pour soudoyer des mécontents. Bientôt des bandes d'hommes armés parcoururent les environs de Rome, et entrèrent dans la ville en faisant entendre des menaces de mort contre l'empereur et contre l'antipape. Effrayés de cet état de choses, Louis et Nicolas quittèrent prudemment leurs palais; mais à leur sortie de Rome, ils furent poursuivis par une multitude de fanatiques qui criaient: « Mort aux hérétiques et aux excommuniés! longue vie au » souverain pontife Jean XXII! »

Dans la même soirée, les cardinaux ouvrirent les portes de la ville aux bandes du cardinal-légitime Jean des Ursins, qui fit son entrée aux acclamations du clergé. Dès le lendemain, on brûla sur la place publique les décrets de Louis de Bavière et de Nicolas V; ensuite on procéda au massacre des Gibelins, et on déterra les corps des Allemands, qui furent

traînés dans les rues. Jean écrivit d'Avignon pour approuver tout ce qui avait été fait, et rendit de solennelles actions de grâces à Dieu de ce qu'il avait exaucé ses prières en exterminant ses ennemis.

Cependant la joie de son triomphe fut troublée par un échec que lui fit éprouver Michel de Césène, général des frères mineurs, qu'il avait cité devant le sacré collège pour qu'il eût à justifier ses opinions sur la parfaite pauvreté de Jésus-Christ; opinions pour lesquelles plusieurs frères de son ordre avaient déjà été livrés aux inquisiteurs et brûlés vifs. Le courageux Michel, sans être effrayé par la crainte du supplice, se présenta devant le pape et défendit sa cause avec cette fierté noble que donne une conviction réfléchie. Il rétorqua victorieusement les dissertations diffuses du saint-père, le convainquit même d'hérésie, conclut que le Christ n'ayant jamais rien possédé en propre, les prélats ne devaient avoir ni terres, ni domaines, ni richesses, et il termina sa harangue en déclarant qu'il appelait de tous les décrets et de toutes les entreprises de Jean à un concile général, qui seul avait le droit de juger canoniquement les membres du clergé.

La vieille audace de Jean s'émut d'une opposition aussi énergique; mais n'osant pas se défaire ouvertement de son adversaire, il lui défendit de sortir d'Avignon avant la décision du sacré collège, et aussitôt il écrivit au chapitre général de Bologne pour qu'on déposât Michel de Césène du généralat. Cette fois encore il reçut un affront; les frères mineurs confirmèrent leur chef dans ses fonctions, et se déclarèrent hors de l'obédience d'un pape hérétique. La réponse des moines mit le pontife dans une colère affreuse; il blasphéma le nom

de Dieu, se répandit en imprécations contre ses ennemis, et donna ordre à ses familiers d'assassiner Michel de Césène. Heureusement celui-ci, averti à temps, parvint à fuir d'Avignon et gagna la ville de Pise, où il trouva l'antipape et l'empereur. Le saint-père n'ayant pu se venger par un meurtre, frappa Michel d'anathème, le déclara hérésiarque, et ordonna aux frères prêcheurs d'attaquer les frères mineurs.

Jean fut si parfaitement obéi, et les querelles entre ces deux congrégations devinrent si violentes, que l'Europe entière ne fut plus occupée que de leurs disputes : les frères mineurs soutenaient que le Christ avait glorifié la pauvreté, puisqu'il était mort sur la croix dans une nudité absolue, et que sa tête, au lieu d'être couverte d'un diadème, était couronnée d'épines; ils prouvaient que pendant son séjour sur la terre il avait vécu du pain de l'aumône, sans posséder une pierre pour reposer sa tête. Les frères prêcheurs ou plutôt le pape affirmaient que Jésus était au contraire mort sur la croix avec un magnifique vêtement de pourpre; qu'il avait une couronne d'or étincelante d'escarboucles et de brillants, et que de riches sandales étaient attachées à ses pieds. On distribua même dans les villes des images où Jésus était représenté crucifié avec une robe de pourpre ornée de riches broderies d'or.

Enfin le saint-père osa publier sous le nom de son pénitencier, Alvaré Pélage, un traité dans lequel il formulait ainsi ses prétentions : « Comme il est reconnu que Jésus-Christ est » pontife, roi et seigneur de l'univers, de même son vicaire » sur la terre ne doit point avoir d'égal; et puisque le monde » entier appartient à Dieu, il doit également appartenir au

» pape. Donc les empereurs, les rois et les princes ne peuvent » être reconnus comme légitimes qu'ils n'aient reçu leurs » états à titre de fiefs du chef de l'Église, qui possède cet » immense pouvoir non par le droit du glaive, mais par le » droit divin; car Jésus a donné à saint Pierre les clefs et non » pas la clef du royaume des cieux, c'est-à-dire l'une pour le » spirituel et l'autre pour le temporel. Les fidèles ne doivent » obéir qu'à Dieu et au pape; et lorsque les rois refusent » l'obédience au saint-siège, ils se déclarent eux-mêmes hors » du sein de l'Église; ils se condamnent comme hérétiques » par leur propre bouche, et par conséquent ils doivent » être livrés aux inquisiteurs et brûlés pour l'édification des » fidèles..... »

En même temps que le saint-père répandait ces théories épouvantables, le vénérable Nicolas V mettait à exécution le projet d'abdication qu'il avait formé depuis si longtemps, et il écrivait à Jean XXII : « J'avais entendu formuler contre » vous et contre votre cour des accusations d'hérésie, d'exac- » tions, de simonie, de débauches et de meurtres, qui vous » rendaient à mes yeux le plus exécrable des pontifes; alors » j'ai cru de mon devoir de ne point refuser la tiare pour dé- » livrer l'Église d'un pape qui entraînait les fidèles dans l'a- » bîme. Depuis j'ai appris par ma propre expérience combien » il est difficile de vivre saintement sur la chaire de l'Apôtre, » et j'avoue que personne n'est plus digne que vous de la » papauté. Aussi je renonce à cette dignité, et je l'abdiquerai » solennellement en votre présence dans tel lieu qu'il vous » plaira de me désigner. » Malgré cette complète abnégation du saint vieillard, les partisans de Pierre de Corbière exi-

gèrent du pontife qu'il lui assurât la vie sauve avec une pension suffisante pour ses besoins. Jean promit tout ce qu'on lui demanda, jura sur l'hostie d'exécuter fidèlement ses engagements, et il envoya même une lettre de félicitations à l'antipape, en le priant de venir le rejoindre, afin de recevoir la récompense de son humilité.

Pierre de Corbière s'embarqua au port de Pise sur une galère provençale appartenant au saint-père; mais à peine fut-il au pouvoir des agents du pontife, qu'il se vit soumis aux plus indignes traitements; on l'obligea à confesser publiquement des crimes imaginaires pour le déconsidérer aux yeux des fanatiques. On le contraignit d'entrer à Avignon sous des habits séculiers; et peu de jours après on le fit monter sur un échafaud pour faire son abjuration; ensuite le pape lui passa une corde au cou, le promena autour de la place, et le forçant à se prosterner le front dans la poussière, il lui mit le pied sur la tête, et entonna le *Te Deum* en signe de victoire.

Cette humiliante cérémonie terminée, Pierre de Corbière fut jeté dans un cachot, où il vécut encore trois ans et demi.

Un jour, le geôlier chargé de lui apporter chaque matin sa ration d'eau et de pain, fut étrangement surpris de trouver la porte de sa prison ouverte, et un cadavre sur le seuil: c'était celui de l'infortuné, qui avait été étranglé pendant la nuit. Pierre fut enterré secrètement dans l'église des frères mineurs.

Ainsi périt cette nouvelle victime de Jean XXII.

JEAN XXII,

SEUL PAPE.

ANDRONIC III
PALÉOLOGUE,
empereur d'Orient.

CHARLES IV,
PHILIPPE VI,
rois de France.

Le pape rejette les conditions de paix proposées par l'empereur. — Ruse du pontife pour embastiller la ville de Bologne. — Doctrines du pape sur les visions béatifiques: — Jean est déclaré hérétique. — Le roi de France menace de faire brûler le saint-père pour crime d'hérésie. — Mort de Jean XXII. — Son caractère. — Tarif de la chancellerie romaine pour l'absolution de tous les crimes.

Aussitôt que Jean fut débarrassé de son compétiteur, il poursuivit activement la nomination d'un nouvel empereur en Allemagne. Déjà les électeurs s'étaient réunis, les uns gagnés par de riches présents, les autres séduits par des promesses; et il était à craindre qu'ils ne se décidassent à élire un prince favorable au saint-siège, lorsque Louis de Bavière, instruit des menées du pape, se hâta de rentrer en Allemagne pour déjouer les projets du pontife.

Pendant son absence de Pise, Othon, duc d'Autriche, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et l'archevêque de Trèves, désirant mettre un terme aux divisions de l'Église et du trône, avaient envoyé des ambassadeurs à la cour d'Avignon pour faire des propositions de paix au saint-père, s'engageant même, au nom de Louis de Bavière, à le re-